



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
12 octobre 1999

Original: français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 3e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 6 octobre 1999, à 10 heures

Président: M. Olhaye (Djibouti)

Sommaire

Organisation des travaux

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 25.

Organisation des travaux (A/C.2/54/1; A/C.2/54/L.1 et A/C.2/54/L.1/Add.1/Rev.1)

1. Le **Président** signale qu'un changement a été proposé pour le programme de travail (A/C.2/54/L.1). La matinée du mercredi 22 octobre devant être réservée, à la demande du Fonds monétaire international, au Groupe d'étude de l'ONU sur le système financier, la Commission achèvera l'examen du point 105 de l'ordre du jour dans l'après-midi. En l'absence d'objection, le Président considérera que la Commission accepte cette modification.

2. *Il en est ainsi décidé.*

Débat général

3. **M. Desai** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit qu'en cette fin de siècle et de millénaire, il importe avant tout de faire un bilan de situation du développement mondial. En effet, si l'on examine l'évolution de l'économie mondiale depuis deux ans, on constate un net recul du développement. Ainsi, le taux de croissance de la production mondiale a diminué, s'établissant aux alentours de 2 %, sans espoir d'amélioration notable à court terme. Ce ralentissement a surtout frappé les pays en développement, dont le taux de croissance a baissé de plus de la moitié depuis 1997, passant de 5 % à moins de 2 % pour 1998; si l'on exclut l'Inde et la Chine, qui ont maintenu le cap, la chute est encore plus alarmante. Ainsi, en 1997, 18 pays avaient enregistré une croissance négative : en 1998, leur nombre est passé à 40. En termes de population, cela signifie que 1,2 milliard de personnes vivent actuellement dans des pays en développement à croissance négative, contre 140 millions seulement en 1996.

4. Ces chiffres montrent sans équivoque que les pays en développement ont été beaucoup plus touchés que les autres. Cela est confirmé par la moindre croissance des échanges : si de 1991 à 1997, les échanges internationaux ont augmenté de 7,5 % en volume, en 1998-1999, ils n'ont progressé que de 3 %. Pour la première fois depuis 1991, les recettes d'exportation en dollars des pays en développement ont diminué, du fait essentiellement d'une chute brutale des cours des produits de base, pétrole ou produits non pétroliers. Ce phénomène a particulièrement touché les pays de production primaire, dont les pays les moins avancés, notamment en Afrique. Pour la première fois depuis l'après-guerre, la part en valeur des produits de base dans le commerce international est tombée en dessous de 20 %.

5. Concernant les flux financiers, on constate que les transferts nets de ressources financières effectués par les pays en développement sont de l'ordre de 15 milliards de dollars. Plusieurs éléments entrent en ligne de compte. D'un côté, on peut se féliciter de ce que l'APD ait progressé et de ce que les investissements étrangers directs n'aient pas diminué autant qu'on pouvait le craindre. En revanche, on doit se préoccuper de la chute des prêts privés autres que les investissements étrangers directs, qui, en 1998, ont diminué de moitié par rapport à 1997, ainsi que du volume de ressources considérable affecté au service de la dette.

6. Cet ensemble de chiffres montre que, si contre toute attente, la situation de l'économie mondiale est plus stable qu'en 1998, ce sont les pays en développement qui ont fait les frais des perturbations récentes. L'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde propose plusieurs scénarios dans ce contexte. Elle aborde en particulier le problème des prix des actifs qui ont atteint un niveau exceptionnel et appellent des mesures correctives. Il faut se demander comment de telles mesures influeraient sur la confiance des consommateurs et des producteurs, sur les politiques monétaires des pays (resserrement du crédit et augmentation des taux d'intérêt) et sur le taux de croissance mondial.

7. Un autre facteur à prendre en compte est la dépendance de l'économie mondiale par rapport aux pays industriels, en particulier aux États-Unis. En effet, s'il n'y a pas eu de récession, c'est surtout grâce au maintien d'une croissance faiblement inflationniste aux États-Unis, phénomène qui constitue à son tour un facteur de risque. Il faudrait procéder à un rééquilibrage entre tous les pays industriels, en s'appuyant sur des pays comme le Japon où s'annoncent les premiers signes d'une reprise.

8. On ne doit pas conclure qu'il suffit à ce stade de simplement moduler la conjoncture macroéconomique mondiale. Il faut s'attaquer à un problème plus profond, qui est celui de la gestion de l'économie planétaire. Si l'on fait la somme des reculs et des bouleversements que les pays en développement ont dû subir depuis deux ans, du fait des répercussions de la crise, il est manifeste que le système économique en vigueur est prompt à protéger les riches mais montre beaucoup moins d'empressement à aider les pauvres. Or, lorsque les mécanismes de coopération multilatérale ont été mis en place, il y a 50 ans, l'intention n'était pas de créer un État providence pour les pays riches. L'objectif était d'assurer le plein emploi et d'éviter que ne se reproduisent les dures expériences vécues dans les années 30. Il faut donc s'interroger non seulement sur les moyens de rendre les processus d'intégration et d'interdépendance liés à la mondialisation moins vulnérables aux chocs, mais sur les moyens de les rendre plus équitables et plus durables. Il ne s'agit pas non

plus de mettre en question le souci d'ouverture qui a caractérisé l'époque récente, mais de trouver un compromis entre autarcie et intégration et entre dirigisme et laisser-faire.

9. Plusieurs problèmes devront être abordés dans cette optique. Premièrement, il faudra s'attaquer à diverses questions relatives à la gestion macroéconomique de l'économie mondiale : mettre en place une coordination plus efficace, mieux surveiller les flux financiers internationaux, réagir plus rapidement en situation de crise et mettre fin à un système où le secteur privé est trop facilement exempt des risques auxquels l'expose sa propre imprudence.

10. Deuxièmement, il faudra qu'à l'échelle mondiale et nationale, les décideurs se préoccupent autant des marchés d'actifs que des marchés de biens et de services et prévoient des mesures correctives chaque fois que les prix des actifs augmenteront de façon injustifiée. Troisièmement, les politiques financières ne devront pas seulement s'inquiéter des problèmes d'instabilité, mais de l'impact que peuvent avoir les processus d'épargne et d'investissement sur les économies, c'est-à-dire du rôle que la finance peut jouer en faveur du développement, surtout au travers de nouvelles institutions et de nouveaux instruments. Quatrièmement, malgré la forte croissance des flux originaires du secteur privé et la tendance à la privatisation au sein des économies, il faut réaffirmer l'utilité des ressources publiques, tant au niveau national que mondial, pour la réalisation des buts collectifs. Ces dernières années, on a systématiquement défendu le principe de la rigueur budgétaire et réclamé à la fois la baisse des impôts et l'amélioration des services publics. Il est temps de reconnaître que certains objectifs publics ne peuvent être remplis sans l'aide de l'État, ou, pour élargir le débat à la sphère mondiale, sans l'aide publique au développement. Pour autant que les flux de capitaux privés aient beaucoup augmenté, il faut maintenir les flux de ressources à des conditions non commerciales pour réduire les inégalités de développement entre pays, faire face aux problèmes sanitaires et écologiques mondiaux et satisfaire aux besoins humanitaires fondamentaux. Toutes ces questions devraient être soulevées dans le cadre du prochain débat sur le financement du développement.

11. Cinquièmement, si la mondialisation a été en grande partie facilitée par l'intégration des marchés financiers, il est temps de reconnaître que le commerce est le moteur le plus puissant de développement et de rapprochement entre les pays. L'histoire montre que les périodes les plus prospères sont celles où le commerce a connu une forte expansion. D'où l'importance des questions liées à l'accès aux marchés, à l'application des décisions du Cycle d'Uruguay et à la poursuite de la libéralisation des échanges. À cet égard, les débats qui seront menés à Seattle lors de la Conférence

ministérielle de l'OMC et à Bangkok lors de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devront réaffirmer la nécessité de conserver le traitement différencié dont jouissent les pays en développement et, dans le même temps, de préserver l'autonomie de chacun, en l'absence de modèle unique de comportement à suivre.

12. On rappellera surtout que ce qui importe le plus, ce n'est pas tant la croissance en soi que la qualité de cette croissance. C'est pourquoi la priorité est donnée à l'élimination de la pauvreté. À l'heure actuelle, 25 % de la population mondiale vit avec moins d'un dollar par jour. Trois milliards de travailleurs subissent le sous-emploi et 140 à 150 millions sont au chômage. Il est clair que la croissance à elle seule ne peut résoudre tous les problèmes, et qu'il faudra aborder des questions comme le partage de l'emploi et l'impératif de durabilité. Autre sujet de préoccupation, les formidables répercussions que les catastrophes naturelles et phénomènes comme El Niño ont eu ces dernières années, et qui nous amènent à nous interroger sur ce qui, dans nos modèles de développement, peut contribuer à accroître la vulnérabilité des pays aux déchaînements naturels.

13. Enfin, à l'heure où diverses instances spécialisées débattent de tous les thèmes techniques qui entrent en jeu, de la finance à l'égalité entre les sexes et du commerce aux droits de l'homme ou à l'environnement, il est impératif de conserver une vision globale des problèmes et d'intégrer les différentes composantes en une réflexion commune. Par exemple, il y a contradiction entre le souci prioritaire d'éliminer la pauvreté et le refus de prendre des mesures favorables aux pays pauvres dans le domaine commercial, comme l'entrée en franchise de leurs produits sur les marchés d'exportation. La Deuxième Commission, qui examine depuis longtemps la question de la mondialisation, a tous les atouts nécessaires pour extraire de ces débats les futures orientations à suivre.

14. **M. Insanally** (Guyana), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, estime comme M. Desai que lors de sa dernière session du XXe siècle, la Commission se doit de faire le bilan de l'expérience accumulée en matière de développement au cours des dernières décennies et d'examiner comment le système des Nations Unies peut maintenir et renforcer sa capacité à promouvoir le développement dans un contexte de mondialisation accélérée.

15. En 1998, l'économie mondiale était secouée par une crise financière lourde d'incertitudes. Aujourd'hui, bien que le calme semble être revenu, la crise a laissé de préoccupantes séquelles dans le domaine économique et social. Les modestes progrès réalisés par les pays en développement à une époque récente s'en sont trouvés gravement compromis. En cette

troisième année de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, la pauvreté et le chômage font des ravages dans le monde en développement. Et bien que l'on observe quelques signes de reprise dans certains des pays touchés par la crise, on ne peut en tirer des conséquences claires pour l'avenir. Il convient donc d'examiner ces évolutions et d'en tirer des enseignements pour l'élaboration des politiques futures.

16. L'impact variable de la mondialisation a créé de profondes dissymétries aux niveaux mondial, régional et national. Si elle a manifestement bénéficié aux économies les plus fortes, elle a aussi contribué à marginaliser les États les plus faibles de l'économie mondiale, et à entraver ainsi la poursuite de leur développement. Beaucoup de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et les plus petites économies, ont beaucoup de mal à s'intégrer dans l'économie mondiale. En libéralisant largement le commerce et la finance, la mondialisation a exposé ces pays à de puissantes forces extérieures. Elle a contribué à aggraver la pauvreté et la misère sociale du fait en particulier que les pays en développement sont souvent tributaires d'une monoculture pour faire vivre leur population. Enfin, l'écart entre riches et pauvres d'un pays à l'autre ou au sein des sociétés n'a cessé de se creuser, non seulement du point de vue économique, mais aussi en matière de savoirs et de technologies, d'où l'explosion des inégalités générées par le système en vigueur.

17. Le Groupe des 77 et la Chine estiment que la mondialisation pose aujourd'hui un défi immense à la communauté internationale. En effet, si ce processus ne peut être réorienté au service de tous, il ne bénéficiera en définitive à personne. Il faut donc repenser ce processus selon les quatre grands axes suivants : la démocratisation de la prise de décisions économiques au niveau planétaire; l'intégration des réflexions menées sur le commerce, la finance et le développement par les institutions internationales; la réforme du système financier international et l'action efficace contre la marginalisation des pays en développement.

18. Il est indéniable qu'une action multilatérale s'impose si l'on veut maîtriser le processus de mondialisation en faveur des objectifs de développement. Or, à ce jour, la communauté internationale ne s'est pas montrée à la hauteur du défi : malgré le consensus qui s'était dégagé autour de la notion de développement lors des grandes conférences des Nations Unies pendant les années 90, les efforts de coopération internationale au service du développement n'ont jamais été aussi modestes que ces dernières années, comme en témoigne la diminution sans précédent des taux de l'aide publique au développement. C'est dans ce contexte qu'avec raison, le Président de la Banque mondiale a plaidé pour un nouveau

modèle de développement et un nouveau système financier international.

19. Pour lancer un nouveau modèle de développement, il faudra impérativement renforcer la capacité productive des pays en développement et élargir leur accès aux marchés d'exportation. Il faudra veiller à stabiliser le système financier et monétaire international afin de se prémunir contre les risques de fluctuations monétaires, et, ce qui est tout aussi important, offrir aux pays en développement un traitement spécial et différencié conformément aux principes énoncés par le GATT. Dans le sillage de la Réunion ministérielle de Marrakech, le Groupe des 77 exhortera la communauté internationale à suivre cette voie à la Conférence ministérielle de l'OMC qui doit se tenir à Seattle pour préparer la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui aura lieu à Bangkok en 2000.

20. Dans le domaine capital du financement du développement, l'initiative prise récemment par le Groupe des Huit contribuera sans nul doute à réduire la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ), si toutefois elle est intégralement et rapidement mise en application pour satisfaire aux besoins en matière de santé, d'éducation et autres besoins sociaux des pays en développement. Il reste que la communauté internationale doit suivre l'exemple des pays nordiques, seuls à ce jour à avoir atteint les objectifs fixés pour l'APD, si elle veut réunir les ressources dont ont désespérément besoin les pays les plus pauvres.

21. Au vu de l'énorme déficit des ressources disponibles pour le développement, le processus de financement du développement lancé l'année dernière par l'Assemblée générale prend une importance critique. La Commission doit envisager des mesures. Le rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée constituera une bonne base de délibérations. Il faut désormais mettre en place un contexte garantissant le financement du développement. Ce contexte doit reposer sur un nouveau partenariat mondial pour le développement qui tient compte avant tout des priorités des pays en développement et part du principe de la maîtrise nationale du processus de développement. Il doit également prendre en considération l'ensemble des diverses questions qui ont des répercussions sur les programmes de développement. Le Groupe des 77 et la Chine continueront donc de plaider en faveur de cette approche globale pour contrebalancer les pires excès de la mondialisation.

22. Le représentant rappelle avec force la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre globale d'Action 21. Dans le cadre d'Action 21, les pays développés doivent s'acquitter de leurs engagements et cesser de détruire l'environnement. Les pays en développement, quant à eux, tout en étant résolus à protéger l'environnement, doivent être soutenus dans leurs

efforts par l'octroi de nouvelles ressources financières et le transfert de technologies appropriées.

23. Le Protocole de Kyoto impose aux Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les pays développés devraient prendre des mesures dans ce sens, et fournir également aux pays en développement les ressources financières nécessaires et les technologies propres leur permettant de s'acquitter de leurs propres obligations dans le cadre de cette même convention.

24. À propos de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'orateur se déclare préoccupé par l'insuffisance des efforts menés par la communauté internationale. Le Mécanisme mondial ne fonctionne pas encore, faute de ressources suffisantes. La troisième conférence des Parties, qui se tiendra bientôt à Recife (Brésil), devrait remédier à cette situation.

25. Le Groupe des 77 et la Chine attachent une grande importance à la mise en oeuvre intégrale des dispositions de la Convention sur la diversité biologique, et attendent avec impatience la conclusion des négociations sur le Protocole sur la prévention des risques biologiques, ainsi que la fin d'un cycle de négociations à la dernière session du Forum intergouvernemental sur les forêts prévu pour février 2000. Ils exhortent les pays développés à s'acquitter de leurs obligations, en particulier celles qui sont énoncées dans les chapitres 33 et 34 d'Action 21.

26. Pour ce qui est du projet d'examen décennal de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'orateur insiste sur l'importance des préparatifs. La communauté internationale, comme on l'avait demandé à l'occasion de la session extraordinaire «Rio+5», doit prendre de nouvelles mesures pour respecter ses engagements, en particulier pour ce qui est de l'octroi de ressources financières préférentielles et du transfert d'écotechnologie. En prévision de l'examen décennal, il faudrait identifier les problèmes et les obstacles, et créer de nouveaux mécanismes pour y remédier.

27. Le savoir et la technologie ont acquis une importance croissante pour le développement économique et social. L'ère de l'information a été source de progrès, mais risque également d'accentuer les disparités économiques et sociales. L'Organisation des Nations Unies doit combler ses lacunes dans ce secteur si elle veut oeuvrer efficacement en faveur du développement au siècle prochain, en encourageant les pays en développement à développer leurs capacités scientifiques et technologiques, notamment dans le domaine de l'écotechnologie et des technologies naissantes. Il conviendrait d'améliorer le fonctionnement de la Commission de la science et de

la technique au service du développement du Conseil économique et social en réexaminant ses méthodes de travail et en lui donnant les moyens de mieux assister les pays en développement dans ce domaine.

28. Face aux nombreux problèmes de développement, les pays en développement chercheront non seulement à s'associer aux pays développés mais également à renforcer la coopération entre eux. Il faut exploiter pleinement le potentiel de la coopération Sud-Sud. Dans cette optique, les pays en développement se réuniront à La Havane en avril prochain pour le premier Sommet des pays du Sud, qui permettra de lancer un programme en faveur de la sécurité économique et du bien-être social. À cette fin, le Sommet examinera les thèmes de la mondialisation et de son impact sur les pays en développement, du savoir et de la technologie, de la coopération Sud-Sud et des relations Nord-Sud, et à partir de ces délibérations, il mettra au point un programme d'action de coopération économique et technique entre pays en développement au début du siècle prochain.

29. Toute action nouvelle en faveur du développement doit envisager un renforcement du système des Nations Unies fondé sur la volonté politique et des ressources financières suffisantes. À cette fin, une coopération plus étroite et une meilleure coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions commerciales et financières multilatérales s'avèreraient utiles. L'ONU a un rôle essentiel à jouer dans la prise de décisions économiques au niveau international. Si elles veulent être véritablement efficaces, les grandes institutions commerciales et financières internationales doivent tenir compte des orientations générales fixées par l'ONU afin de veiller à ce que leurs opérations soient conformes aux objectifs de développement des pays en développement. Les dialogues de haut niveau qui ont eu lieu ces dernières années entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods sont un pas dans la bonne direction. Un plus grand rapprochement permettra d'élargir le consensus sur le développement et de mettre au point un programme et une stratégie communs à l'aube du nouveau millénaire.

30. **M. Kääriäinen** (Finlande), s'exprimant au nom de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovaquie), de Chypre et de Malte, pays également associés, ainsi que de l'Islande, pays membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et membre de l'Espace économique européen (EEE), rappelle que, en 1998, l'essentiel des débats a porté sur la mondialisation et les incidences économiques et sociales de la crise financière à l'échelle mondiale. Bien que la situation se soit améliorée

depuis comme l'a rapporté l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 1999*, la question de la mondialisation continue d'occuper une place prioritaire dans les délibérations de la Commission.

31. Le phénomène de la mondialisation doit être bénéfique à tous les pays et à tous leurs habitants. On ne saurait pour cela s'en remettre aux seules forces du marché. Il faut donc atténuer les incidences sociales négatives de la mondialisation et s'attacher à renforcer la coopération aux niveaux national, régional et international afin de trouver des solutions fondées sur une compréhension globale des intérêts sociaux et économiques de tous les partenaires à long terme et d'aider les groupes marginalisés. Il faut donner un visage humain à la mondialisation.

32. Il est nécessaire, dans l'intérêt général, de promouvoir la stabilité du système financier mondial et de renforcer la capacité institutionnelle de tous les pays en matière financière. C'est pourquoi l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde* rappelle que des systèmes bancaires stables constituent une protection contre toute crise ayant une origine nationale ou internationale. Le renforcement des systèmes bancaires nationaux peut contribuer pour beaucoup à mobiliser des ressources en faveur de l'investissement et du développement et, partant, à améliorer les possibilités d'intégration des pays en développement dans le système financier mondial et le fonctionnement de ce dernier.

33. L'Union européenne souligne la nécessité d'intégrer les pays les moins avancés dans le système commercial mondial. Dans cette optique, elle a proposé aux pays développés et aux pays en développement plus avancés d'autoriser l'entrée en franchise de tous les produits des pays les moins avancés (PMA) d'ici la fin des prochaines négociations commerciales dont le succès dépendra de la compréhension par tous du lien entre développement durable, libéralisation et mondialisation. Des initiatives telles que la création d'un Centre consultatif sur le droit codifié par l'OMC pourraient grandement favoriser l'intégration des pays en développement, en particulier les PMA, dans le système commercial mondial. Il est également essentiel de renforcer les capacités des pays en développement pour leur donner la possibilité d'analyser les prochaines négociations commerciales à partir d'une optique de développement.

34. La Convention de Lomé arrive à son terme en février prochain. L'Union européenne négocie actuellement avec les pays ACP, une nouvelle convention caractérisée par l'efficacité, la transparence et la solidarité, qui doit permettre de réduire et d'éliminer la pauvreté et de mieux intégrer les pays en développement dans l'économie internationale. À cette fin, elle adopte une approche intégrée, liant tous les aspects du développement (politiques, sociaux, économiques et environ-

nementaux). Elle cherche à aider les pays partenaires par une série de mesures, de programmes et de projets nationaux, régionaux et internationaux.

35. L'Union européenne attire l'attention sur l'importance d'une approche plus globale de l'élimination de la pauvreté et de la prise en main par les pays en développement, ainsi que de meilleurs partenariats. Il faut améliorer la coordination de la coopération pour le développement en utilisant pleinement les nouveaux mécanismes de coordination tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Plan-cadre global pour le développement, en phase expérimentale.

36. L'Union européenne est résolue à éliminer la pauvreté qui entrave le développement durable des pays en développement. La moitié de la population mondiale vit avec 2 dollars américains ou moins par jour, problème auquel s'ajoute celui de l'exclusion sociale. Les politiques nationales et internationales doivent donc accorder une place prioritaire à l'élaboration de stratégies et de programmes de lutte contre la pauvreté qui permettront de renforcer les capacités humaines et institutionnelles. L'Union européenne reste attachée à l'objectif fixé par la communauté internationale, qui consiste à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici à 2015. Il faudrait accorder une attention particulière aux plus pauvres parmi les pauvres, surtout les femmes, et la réalisation de l'objectif de la parité entre les sexes dans tous les domaines.

37. Le programme de développement ambitieux défini lors des conférences mondiales des années 90 est loin d'avoir été réalisé. Le principe d'un suivi intégré et coordonné est acquis. De l'avis de l'Union européenne, lorsqu'on examine les résultats obtenus à la suite de ces conférences, l'accent devrait être mis sur l'exécution des mesures convenues au niveau des pays. Le processus d'examen ne doit pas fournir un prétexte pour remettre en cause les objectifs fixés. Tous les intéressés devraient unir leurs efforts pour atteindre ces objectifs. Cette question exigera un examen approfondi dans les mois à venir.

38. L'Union européenne appuie pleinement le Débat de haut niveau sur le financement du développement, auquel doivent participer tous les partenaires intéressés, en particulier la Banque mondiale. Ce processus devrait renforcer la volonté politique de mettre en oeuvre les stratégies convenues au niveau international et les objectifs de développement durable. La complémentarité entre les diverses sources de financement du développement et le rôle du financement national sont importants mais l'aide publique au développement (APD) reste indispensable pour les pays les moins avancés. Il faut donc de nouveau intensifier les efforts pour encourager tous les pays donateurs à consacrer 0,7 % de leur

PNB à l'APD. Si les États sont responsables au premier chef de leur développement, il faut créer un contexte international favorable.

39. L'Union européenne s'inquiète des conséquences, pour nombre de pays en développement, en particulier les pays pauvres très endettés (PPTE), de niveaux d'endettement intolérables, et participe pleinement à l'Initiative multilatérale en faveur de ces pays. Mais cette initiative n'ayant allégé qu'une petite partie de la dette d'un nombre limité de pays, elle se félicite des progrès réalisés dernièrement lors de la réunion annuelle de la Banque mondiale et du FMI en vue d'opérer des coupes radicales dans la dette des PPTE, ces coupes étant subordonnées aux stratégies de réduction de la pauvreté.

40. Un autre point important de l'ordre du jour est la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui sera accueillie par l'Union européenne à Bruxelles en 2001. L'Union européenne est pleinement résolue à collaborer avec les PMA et les autres interlocuteurs pour assurer le succès de cette conférence.

41. En ce qui concerne l'environnement et le développement durable, l'Union européenne reste attachée aux principes de Rio et à l'Action 21. Dans le cadre du suivi de la Conférence de Rio, elle souhaiterait que les activités liées à l'application des conventions soient mieux coordonnées, y compris avec le PNUE, et que les résolutions adoptées par la Deuxième Commission fassent également l'objet d'une meilleure coordination.

42. Conformément à la décision prise par le Conseil économique et social à sa dernière session de fond, les arrangements consécutifs relatifs à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles maintiendront la fonction de l'actuel secrétariat interorganisations pour la prévention des catastrophes naturelles en tant qu'organe centralisateur distinct chargé de coordonner les activités et placé sous l'autorité directe du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Le nouveau dispositif devrait couvrir tous les aspects des risques et des catastrophes naturels. L'Union européenne réaffirme l'importance qu'elle attache à l'application intégrale de cette décision.

43. Trop souvent, les conflits armés sapent les efforts de développement. L'été dernier, le Conseil économique et social a pris des décisions importantes visant à renforcer la coordination de l'assistance humanitaire, et qui portaient plus particulièrement sur la transition entre la phase des secours et les phases de reconstruction et de développement. L'Union européenne souligne l'importance de la consolidation de la

paix après les conflits afin d'empêcher un retour à un état de crise.

44. Au sujet de l'organisation des travaux de la Commission, il convient de rappeler qu'il est important de respecter les délais fixés pour la présentation des projets de résolution afin d'éviter une accumulation des négociations en fin de session. Un report de délai devrait être une exception. Il faudrait adopter des résolutions plus courtes, plus ciblées, plus actuelles et moins nombreuses, et mieux explorer la contribution originale que la Deuxième Commission peut apporter aux délibérations intergouvernementales sur des sujets déterminés.

45. **M. Osei (Ghana)** s'associe à la déclaration faite par le Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souhaite comme l'année passée que, lors des débats, l'on ne sacrifie pas l'objectif de l'élimination de la pauvreté sur l'autel des idéologies économiques et des nouvelles théories de développement et de comptabilité.

46. La croissance de l'économie mondiale n'a jamais été aussi faible depuis le début de la décennie et les perspectives économiques en Amérique latine sont particulièrement incertaines. Dans les pays les moins avancés, le taux de croissance économique devrait être de 3,25 % en 1999, ce qui sera à peine suffisant pour faire remonter le produit par habitant et, partant, le niveau de vie. Les prix des produits de base ont chuté à leur plus faible niveau depuis 150 ans. Plus de 80 pays ont des revenus par habitant inférieurs à ceux qu'ils avaient il y a plus de 10 ans et les inégalités entre les pays et au sein des pays ne cessent de se creuser.

47. En Afrique, où la situation demeure catastrophique, 44 % de la population vit toujours en dessous du seuil de pauvreté, à savoir 39 dollars par habitant par mois. En Afrique subsaharienne, cela concerne 51 % de la population. Même si les dirigeants politiques se sont déclarés résolus à mobiliser des ressources au niveau national et ont, à cet effet, adopté des mesures d'austérité, leur gestion économique n'a qu'une faible influence sur des facteurs comme le cours des produits de base, l'accès aux marchés, les flux financiers et la dette extérieure.

48. Comme il ressort du rapport du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur un agenda pour le développement, certains pays en développement n'ont guère les moyens d'accroître leur épargne car les revenus par habitant et les niveaux de consommation y sont très faibles. Il faudrait des ressources extérieures importantes pour compléter leurs efforts en faveur du développement.

49. En outre, avec la crise financière internationale qui a frappé le Sud-Est de l'Asie, le volume de ces ressources extérieures s'est encore réduit. En Afrique, la réduction des

flux privés et des crédits bilatéraux a entraîné une chute des courants de ressources dont le montant global est passé de 4,5 milliards de dollars à 3 milliards de dollars en 1997. En Afrique subsaharienne, les transferts nets ont chuté de près de 40 %. La crise financière a également entraîné une baisse d'environ 14 milliards de dollars des recettes tirées de l'exportation en 1998.

50. D'après la Commission économique pour l'Afrique, pour réduire de moitié la pauvreté en Afrique d'ici à 2015, il faudrait faire baisser chaque année de 4 % le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté. Pour réaliser cet objectif, l'Afrique tout entière devrait enregistrer un taux de croissance annuel d'environ 7 % de son PIB. Or, en 1998, la croissance de son PIB n'a été que de 3,3 %, soit moins de la moitié de l'objectif à atteindre.

51. Étant donné que les ressources extérieures sont extrêmement importantes pour le développement en Afrique et ailleurs dans le monde en développement, le Ghana estime que les préparatifs de la conférence sur le financement du développement sont essentiels. Il espère que les pays industrialisés verront dans cette conférence un moyen privilégié permettant d'adopter une fois pour toutes des mesures qui favoriseront la croissance des pays en développement dans le respect de l'environnement et de la concurrence loyale, en attirant les investissements et les investisseurs dans le secteur privé.

52. L'aide publique au développement (APD) constitue un élément important des flux financiers vers les pays en développement, en particulier en Afrique. L'augmentation des montants de l'APD et le renforcement des réformes économiques dans ces pays permettront d'obtenir une croissance durable, d'atténuer la pauvreté, de favoriser la stabilité économique et, en fin de compte, de réorienter l'APD vers les situations de crises humanitaires.

53. On ne saurait accepter la situation actuelle dans laquelle près de 10 % des montants – déjà très limités – de l'APD sont consacrés à des opérations de secours dans les conflits. Les fonds consacrés aux secours doivent compléter et non se substituer à l'aide financière destinée à éliminer la pauvreté et à favoriser la croissance.

54. Malgré les déclarations politiques faites par les pays en faveur de la réalisation des objectifs des grandes conférences tenues sous l'égide de l'ONU et en faveur des réformes de l'Organisation, la capacité des fonds et programmes des Nations Unies est entravée par le manque de volonté politique et par le fait que ces organismes ne disposent pas des ressources nécessaires.

55. De toute évidence, le règlement du problème de la dette extérieure de la plupart des pays en développement, en

particulier de ceux concernés par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, est primordial pour la croissance de ces pays. On ne peut donc se féliciter du consensus mondial qui semble se faire jour sur les modalités de règlement de la crise de la dette. Le Ghana tient à rappeler que les dirigeants africains estiment que les donateurs du G-7 devraient encourager l'annulation complète des dettes découlant de l'aide bilatérale accordée aux pays les plus pauvres; que le G-7 devrait user de son pouvoir pour annuler au moins 90 % de la dette bilatérale des pays les plus pauvres et que l'allégement de la dette des pays les plus pauvres ne devrait pas se faire au détriment de l'aide publique au développement accordée aux programmes menés par ces pays en faveur du développement. Le Ghana se félicite de la décision annoncée par le Président Clinton lors d'une réunion de la Banque mondiale et du FMI d'annuler de 100 % et non de 90 % les dettes des pays les plus pauvres découlant de l'aide bilatérale.

56. Le Ghana se félicite que le FMI ait finalement accepté la proposition qu'il avait faite avec d'autres pays de réévaluer les avoirs en or du FMI afin de libérer des ressources pour l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. L'ONU doit faire en sorte que cette réévaluation permette de dégager suffisamment de ressources pour apporter rapidement une aide substantielle aux pays pauvres très endettés.

57. Le Ghana est convaincu que le succès de toutes les mesures envisagées dépendra de la restructuration du système monétaire et financier international en vue d'obtenir un système plus stable et plus participatif, permettant une meilleure articulation entre les questions de développement, de commerce et de financement. Si les pays en développement avaient davantage accès aux marchés des pays industrialisés et si ces derniers supprimaient leurs subventions aux exportations, les pays en développement obtiendraient chaque année des recettes d'exportation quatre à cinq fois supérieures à celles qu'ils obtiennent actuellement en capitaux étrangers. On ne saurait ignorer l'impact considérable de secteurs comme le commerce sur l'économie mondiale ni les interactions entre le commerce, les flux financiers et le développement.

58. Le Ghana estime que les institutions financières internationales ne devraient pas se contenter de promouvoir la rigueur macroéconomique, la libéralisation des marchés et le rôle de l'État dans le renforcement institutionnel. Elles devraient également promouvoir une plus grande convergence institutionnelle entre les pays industrialisés et les pays en développement et aider les pays en développement à mettre en place l'infrastructure physique nécessaire pour assurer leur développement économique et social, y compris des systèmes de protection sociale permettant aux plus vulnérables et aux

plus pauvres de se protéger contre la mondialisation et d'avoir accès à l'éducation de base, à des services de santé et à de l'eau potable. Les conditions d'octroi de l'aide ne doivent pas s'appliquer à ces aspects du développement.

59. La dernière session de l'Assemblée générale avant le nouveau millénaire doit être l'occasion de s'assurer que les perspectives offertes par la mondialisation auront des effets bénéfiques pour tous en vue de préserver les valeurs communes à tous les pays et de protéger la planète contre une exploitation sauvage.

60. **Mme King** (États-Unis d'Amérique) rappelle qu'au début des années 90, le phénomène de la mondialisation qui se faisait jour suscitait beaucoup d'optimisme, notamment les communications instantanées via Internet, la réduction des tarifs aériens et l'interconnexion croissante entre les peuples et les idées.

61. Depuis lors, l'Organisation des Nations Unies a organisé un certain nombre de conférences internationales sur des questions interdépendantes liées au développement. Ces conférences ont permis d'établir un cadre de développement axé sur l'être humain et de prendre conscience de l'interaction qui existe entre les facteurs économiques, sociaux et environnementaux. Si l'on veut parvenir au développement durable, il importe de bien comprendre les liens qui existent entre ces facteurs.

62. Si la mondialisation a eu, à bien des égards, les effets positifs escomptés, la transition vers un monde interdépendant a entraîné des perturbations économiques et sociales bien réelles. Ces dernières années, le monde a été frappé d'une crise financière. Plutôt que de s'abriter derrière le protectionnisme, la communauté internationale a décidé de conclure divers partenariats. Sa réaction face à la crise a montré encore une fois que la coopération et le partenariat sont la continuation naturelle de la mondialisation.

63. L'ONU a défini une nouvelle approche du développement fondée sur l'interdépendance entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement. Cette approche est adoptée par d'autres organisations. Pour mieux accorder la priorité à la lutte contre la pauvreté, le Fonds monétaire international a décidé de rebaptiser la «facilité d'ajustement structurel renforcée» la «facilité de croissance et de réduction de la pauvreté». Le FMI montre ainsi qu'il est conscient des effets de ses programmes sur le développement des pays en développement. La Banque mondiale a pour sa part adopté une approche intégrée du développement mettant l'accent sur les questions sociales. Enfin, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés incarne de manière très concrète l'approche intégrée du développement suivie par l'ONU. Compte tenu du fardeau écrasant que représente la

dette extérieure pour les pays en développement et de l'impossibilité qui en résulte pour ces pays de régler leurs problèmes sociaux et environnementaux, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés se sert de l'allègement de la dette comme d'un instrument permettant de résoudre les nombreux problèmes sociaux et de développement de ces pays. Les fonds autrefois utilisés pour le remboursement de la dette peuvent désormais être consacrés au secteur social et à d'autres secteurs de base essentiels pour le développement. À cet égard, le Président Clinton a annoncé récemment que les États-Unis feraient tout leur possible pour annuler de 100 % la dette des pays pauvres si les sommes dues sont bien utilisées pour répondre aux besoins fondamentaux de la population.

64. En dépit des progrès réalisés et des mesures prises, beaucoup reste encore à faire, notamment pour trouver des moyens novateurs de relever les nouveaux défis auxquels doivent faire face la communauté internationale et le système des Nations Unies dans plusieurs domaines clefs.

65. Le financement est essentiel pour le développement. L'ONU s'est employée à mener une étude approfondie sur la façon dont il faut régler ce problème clef dans un monde en mutation. Les États-Unis se félicitent des débats de qualité qui se sont déjà tenus sur la question et du nombre élevé de pays très différents ayant participé à ces débats. Ils entendent continuer de travailler avec leurs partenaires pour prendre les mesures nécessaires afin de progresser sur la question.

66. Aux États-Unis, les entreprises sont souvent considérées comme le moteur de la croissance et la situation dans le monde en donne chaque jour de nouvelles preuves. Lors de l'examen de la question intitulée «Les entreprises et le développement», il faudra examiner les moyens d'encourager les pratiques favorables au développement, au sein des entreprises, tout en évitant d'adopter une réglementation excessive ou inappropriée qui entraverait la croissance nécessaire pour créer des emplois et favoriser le développement économique et social. Les outils dont les gouvernements doivent se servir sont le renforcement de l'état de droit, l'application de mesures strictes contre la corruption et l'adoption de normes efficaces en matière de travail.

67. En tant que pays hôte de la prochaine conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendra en novembre à Seattle et en tant que l'un des principaux partenaires commerciaux au monde, les États-Unis participeront activement aux débats sur les questions de commerce au sein de l'Assemblée générale. La mondialisation est un fait bien réel et il est essentiel que les pays en développement participent au système commercial mondial s'ils ne veulent pas être marginalisés. Si la participation au système commercial mondial pose des problèmes, la non-

participation à ce système pose des problèmes encore plus graves. Au cours des deux prochains mois, les États-Unis suivront de près la mise au point du programme de la conférence ministérielle de Seattle et étudieront comment la CNUCED pourrait aider les pays en développement à se préparer aux négociations à venir.

68. S'agissant des activités opérationnelles, des progrès considérables ont été réalisés dans le cadre de l'examen triennal pour bien faire comprendre que le développement axé sur l'être humain englobait la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement. Cette année, les États-Unis s'attacheront à mettre l'accent sur la valorisation des ressources humaines et le rôle de la science et de la technique au service du développement.

69. **M. Nimac** (Croatie) dit que la mondialisation peut avoir des effets négatifs sur ceux qui en sont exclus, ces derniers risquant alors de prendre encore plus de retard. La question se pose donc de savoir s'il faut adopter une attitude de laisser-faire ou intervenir dans le processus en créant des mécanismes de protection. Les économies en transition ont souffert de la détérioration de l'environnement régional et la plupart ont accusé un ralentissement de la croissance, voire une régression, en 1998. Il est donc important d'assurer une plus grande cohérence des politiques internationales et la coopération multilatérale, en particulier dans le cadre de l'ONU, demeure essentielle. Il incombe aux pays en transition de créer eux-mêmes les conditions nécessaires à leur intégration et permettant d'attirer les investissements étrangers. Il est néanmoins évident que les disparités héritées du passé constituent pour eux un handicap. Le processus de transition a ouvert de nouvelles perspectives, mais a aussi causé une distribution moins équitable des richesses et aggravé de ce fait les inégalités. Les répercussions économiques de la crise du Kosovo se sont particulièrement fait sentir dans les pays voisins et ont compromis les progrès réalisés en Croatie, en particulier dans les domaines du tourisme et des transports. La Croatie se félicite de l'adoption du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et entend participer activement à sa mise en oeuvre, en particulier en ce qui concerne la reconstruction économique, car la stabilité est la principale garantie d'une croissance économique soutenue dans la région.

70. S'agissant du nouveau système financier international, le représentant insiste sur la structure de plus en plus diversifiée des mouvements internationaux de capitaux : de prêts à long terme à des gouvernements, on est passé à des emprunts privés à court terme. Les crises récentes ont montré que la libéralisation est une épée à double tranchant et il convient d'examiner les avantages de mesures nationales, comme le contrôle des capitaux, pour éviter une telle volatilité. Le système d'échanges multilatéral continue de se déve-

opper et, alors que la Croatie a conclu toutes les négociations bilatérales nécessaires, son accession à l'Organisation mondiale du commerce continue d'être bloquée par un différend entre deux États membres qui n'a rien à voir avec sa candidature. Cet obstacle artificiel et arbitraire, auquel se heurtent aussi d'autres pays, est contraire à l'engagement de transparence et d'équité figurant dans un communiqué ministériel sur l'accès aux marchés adopté en 1998 par le Conseil économique et social.

71. La Croatie se félicite des travaux majeurs du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le financement du développement, mais s'inquiète de voir que les ressources disponibles pour les activités opérationnelles de l'ONU en matière de développement n'augmentent pas. Elle estime que les fonds et programmes de l'ONU doivent être renforcés tant que l'objectif d'élimination de la pauvreté n'a pas été atteint. Par ailleurs, les investissements étrangers directs ne sauraient remplacer l'aide publique au développement (APD) car leurs motivations et objectifs sont différents. Les deux sont nécessaires à un processus de développement équilibré.

72. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée récemment à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour les petits États insulaires en développement s'est avérée utile pour remettre l'accent sur des problèmes importants qui touchent tous les pays et il convient de s'en tenir strictement aux engagements de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement pour obtenir des résultats à long terme. Alors que le Secrétaire général s'apprête à célébrer à Sarajevo la naissance du six milliardième habitant de la planète, il est important que chacun prenne conscience de ses responsabilités envers les générations à venir.

73. **M. Escanero** (Mexique) dit que la mondialisation des marchés s'intensifie mais sans la moindre équité. La faim et la pauvreté continuent de faire des millions de victimes alors que les ressources au niveau mondial seraient suffisantes pour tous. Le défi principal du XXI^e siècle sera sans aucun doute de garantir la cohérence des efforts de développement et de parvenir à une mondialisation à visage humain. L'ordre économique international doit être parfaitement compatible avec les priorités du développement durable et de la justice sociale à l'échelle mondiale, dans le strict respect de la diversité des cultures. L'État se doit de lutter contre l'exclusion sociale, de compenser les limitations du marché et d'encourager les efforts du secteur privé et de la société, en tenant compte des besoins de la majorité. Dans le même temps, ces efforts nationaux doivent s'intégrer dans un nouveau mode de coopération internationale pour le développement autour de la notion de responsabilité partagée de

toutes les nations. Il convient donc de réaliser un environnement économique mondial propice, reposant sur la stabilité financière internationale et un meilleur accès aux marchés des pays industrialisés. L'ONU, en sa qualité d'instance universelle par excellence, peut et doit jouer un rôle de premier plan à cet égard.

74. Le représentant insiste sur deux thèmes prioritaires de la coopération internationale : la nouvelle architecture financière et les mesures à prendre en cas de catastrophe naturelle. S'agissant du premier thème, il convient d'améliorer la capacité d'alerte rapide afin de prévenir l'apparition et la propagation des crises financières. Une réunion régionale s'est tenue en septembre 1999 à Mexico sur la base de la résolution 53/172 de l'Assemblée générale intitulée «La crise financière et son impact sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement»; les participants ont ainsi dit que la nouvelle architecture financière, qui se construira sur la base de consensus établis au sein de l'ONU, doit donc être stable et tenir compte du développement social. La réunion de haut niveau qui se tiendra en 2001, sous l'égide des Nations Unies, avec les institutions de Bretton Woods permettra quant à elle d'aborder la question du développement sous l'angle de son financement. Pour ce qui est des catastrophes naturelles, la coopération internationale doit porter sur toutes les phases : prévention, alerte rapide, aide d'urgence, relèvement et reconstruction. Les participants au sommet du Groupe de Rio, organisé en mai à Mexico, se sont engagés à entreprendre des projets permanents de coopération technique au niveau régional, ainsi qu'un important programme de coopération avec l'Union européenne. Il est indispensable de parvenir à une division internationale du travail créative et efficace pour que les efforts déployés ne restent pas isolés mais se transforment en stratégie intégrale permettant des solutions à long terme. Le Mexique est déterminé à s'associer aux consensus nécessaires pour garantir un développement durable à l'échelle mondiale, dans un cadre d'équité sociale.

75. **M. Haque** (Pakistan), s'associant à la déclaration du représentant du Guyana prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'heure est venue de faire le bilan des objectifs du développement et de l'élimination de la pauvreté et force est de constater que la plupart des objectifs fixés au niveau mondial n'ont pas été atteints. Plus de quatre milliards et demi de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. La décennie écoulée a été marquée par une concentration croissante des revenus et des richesses au profit de certains individus, entreprises et pays. L'écart technologique entre pays développés et pays en développement s'est encore creusé. La libéralisation n'a pas eu les effets escomptés et la situation a empiré en raison des difficultés d'accès aux

marchés : on assiste en effet à une augmentation du protectionnisme sous couvert de normes sociales, écologiques ou sanitaires. Le montant total de la dette extérieure des pays en développement a augmenté de près de 6 % et seule une solution globale et durable des problèmes de la dette permettra de libérer des ressources pour le développement. L'aide publique au développement (APD) est en baisse et les pays du Nord doivent prendre conscience qu'il est dans leur intérêt à long terme d'augmenter l'APD pour promouvoir le développement dans les pays du Sud, dans la logique du Plan Marshall. Les économies des pays en développement sont détruites par les déséquilibres des systèmes économiques et financiers internationaux. Les perspectives sont sombres : la pauvreté et le chômage sont en hausse et les objectifs consistant à réduire de moitié la pauvreté et à instaurer l'enseignement primaire universel avant 2015 n'ont aucune chance d'être atteints.

76. Il s'agit d'une crise du développement et la récente crise asiatique le montre bien : elle a non seulement épargné les pays industrialisés, mais leur a permis de s'enrichir encore davantage grâce à la chute des prix des matières premières et des importations en provenance de pays ayant dévalué leur monnaie et à l'amélioration notable des termes de l'échange. Dans le même temps, une partie importante du monde en développement a vu s'évanouir en quelques semaines les fruits de plusieurs décennies d'efforts de croissance économique et d'élimination de la pauvreté. Ce n'est pas seulement le résultat de politiques nationales défectueuses, mais une incapacité structurelle et une volatilité dues à des modifications profondes du système international, en particulier des nouvelles forces résultant de la mondialisation. Contrairement au mythe de la mondialisation, les frontières n'ont disparu que pour les capitaux et les services de haute technologie; il n'en va pas de même pour la main-d'oeuvre ou les produits agricoles et textiles. Les pays en développement sont laissés à l'écart du processus car ils ne disposent pas des outils nécessaires et n'ont aucun espoir de pouvoir les acquérir à brève échéance. L'augmentation de l'interdépendance est en fait une dépendance excessive des pays en développement à l'égard des marchés des pays développés. La solution passe par la «mondialisation du développement» et le Pakistan propose donc d'examiner les points suivants : création d'un environnement international favorable, réforme de l'architecture financière mondiale, examen intégré des problèmes du commerce, de la finance et du développement, solution globale et durable du problème de la dette et respect par les pays développés de leur engagement de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement. L'harmonisation des intérêts nationaux et des intérêts collectifs doit se faire en premier lieu en faveur de la promotion du développe-

ment car l'équité au niveau mondial est la seule garantie d'une paix et d'une prospérité partagées.

77. **M. Kolby** (Norvège) dit que l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre dans la plupart des secteurs du développement est de savoir comment on peut atténuer la pauvreté et réduire la vulnérabilité. Au cours de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, 1,3 milliard de personnes vivent encore dans une pauvreté extrême. Les populations pauvres sont également plus vulnérables face à la détérioration de l'environnement, aux catastrophes naturelles et aux maladies. La pauvreté engendre le sous-développement. La lutte contre la pauvreté doit donc devenir une priorité absolue.

78. C'est aux gouvernements qu'il incombe principalement d'appliquer une politique qui permettra de stimuler la croissance économique et de répondre aux besoins sociaux. Pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, il est indispensable de bien gérer les affaires publiques, en établissant un cadre juridique adéquat, en défendant et en respectant les droits de l'homme et en mettant en place des institutions démocratiques et transparentes. La lutte contre la corruption et l'adoption de politiques macroéconomiques rationnelles sont également des éléments importants. Les gouvernements doivent faire preuve de volonté politique en mobilisant des ressources internes aux fins du développement et, en particulier, en affectant davantage de ressources aux soins de santé primaires et à l'enseignement. L'autonomisation des femmes est un facteur crucial.

79. Parallèlement, la communauté internationale doit faire bien davantage pour créer un environnement économique international favorable. Il faut continuer à adopter et à réformer le système commercial multilatéral. Il convient de préserver, au sein du système des Nations Unies, un mécanisme approprié pour la définition des politiques, qui soit capable de faire face aux défis de la mondialisation. De son côté, la CNUCED a un rôle important à jouer en militant pour la prise en compte des enjeux du développement dans les négociations commerciales à venir. L'ordre du jour qui sera établi pour la nouvelle série de négociations multilatérales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doit tenir dûment compte des intérêts des pays les plus pauvres, par exemple en ce qui concerne les conditions d'accès aux marchés, les traitements différenciés, l'assistance à fournir dans le domaine du commerce.

80. Les économies des pays pauvres sont gravement pénalisées par l'endettement qui empêche ces pays d'accéder à de nouvelles ressources en créant un climat d'insécurité pour les investissements. Ces problèmes d'endettement ne peuvent être résolus que sur la base d'une coopération internationale active. C'est pourquoi la Norvège appuie

fermement la décision prise récemment à Washington au sujet du renforcement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. De concert avec les autres pays nordiques et les pays baltes, pour ne citer qu'eux, elle s'est employée activement à préserver les guichets existants pour les prêts à des conditions préférentielles au sein d'institutions bancaires et financières multilatérales telles que l'Association internationale de développement (IDA). Elle est disposée à renoncer à la totalité de ses créances commerciales à l'égard de ces pays et encourage tous les autres pays créanciers à rechercher des solutions pour leur donner une nouvelle impulsion au début du nouveau millénaire. Par ailleurs, il est nécessaire d'accroître les transferts d'APD du Nord au Sud pour atteindre l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU. La Norvège a dépassé largement cet objectif au cours des deux dernières décennies et le Gouvernement a présenté récemment un plan concret qui prévoit de porter progressivement l'aide publique au développement à 1 % du PIB. Il compte que les autres partenaires de l'OCDE suivront son exemple.

81. Un consensus mondial s'est forgé autour d'un vaste programme d'action pour le développement économique et social au cours des années 90. L'ONU a joué un rôle de médiation vital dans ce processus, ainsi que dans la mise en oeuvre et la coordination des différents volets. Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a mesuré les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action du Caire sur la population et le développement. Cet examen a confirmé que les progrès étaient bien réels mais il a aussi montré qu'ils avaient été ralentis par une pénurie de ressources financières et qu'il fallait agir plus rapidement dans un grand nombre de domaines importants.

82. L'évaluation du Programme d'action de Beijing et le suivi du Sommet mondial pour le développement social devraient contribuer à renforcer la mobilisation de la communauté internationale en faveur de l'égalité des sexes et à favoriser les investissements orientés vers les secteurs sociaux prioritaires conformément à l'objectif 20 %/20 %. Le débat que le Conseil économique et social consacrera à la coordination à sa session de fond en l'an 2000 donnera l'occasion de faire le point sur le suivi des conférences mondiales des Nations Unies, dans une optique générale.

83. De plus en plus souvent, les catastrophes naturelles semblent être la conséquence de pressions exercées par les êtres humains sur l'environnement et de leur incapacité de parvenir à un développement durable. Là encore, ce sont les pauvres qui sont le plus touchés. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement a démontré que ces États avaient la volonté et la capacité d'appliquer concrètement les déci-

sions prises par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dans leurs contextes nationaux et régionaux. Elle a démontré également la nécessité d'un renforcement des partenariats internationaux et de la coopération entre toutes les parties intéressées. La Norvège continuera d'appuyer les actions menées à cet égard.

84. Pour réduire durablement la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, les efforts déployés sur le plan humanitaire et en faveur du développement durable doivent être conjugués. Il convient de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et des problèmes humanitaires plutôt que de se borner à soulager les symptômes. Parallèlement à la fourniture d'une aide humanitaire, il faut rechercher des solutions politiques et engager des réformes économiques. Ce défi exige une coordination plus étroite entre toutes les parties prenantes et l'ONU continuera certainement à jouer un rôle clef à cet égard.

85. **M. Tudela** (Pérou) dit qu'au cours des années 90 son pays a mis en oeuvre un programme économique efficace qui lui a permis de se placer parmi les premières puissances en Amérique latine et de se préparer à relever avec succès les défis du nouveau millénaire en matière de développement et de mondialisation. Le Pérou a réussi à stabiliser son économie et à vivre en harmonie avec ses pays voisins, ce qui est important pour s'intégrer dans l'économie mondiale. Entre 1993 et 1998, il a enregistré un taux moyen de croissance annuelle de 6,2 %, a mis un terme à l'hyperinflation des années 80 et a augmenté ses réserves en devises internationales. Au cours de la même période, les investissements étrangers directs se sont élevés à plus de 13 milliards de dollars, dont 37 % provenaient du programme de privatisation des entreprises publiques. Cette réussite est non seulement due à la persévérance du pays mais aussi à l'adoption d'une nouvelle culture économique, à savoir celle de l'économie de marché axée principalement sur l'investissement privé. Le Pérou a fait du bien-être social et de l'éducation ses principales priorités. Au cours des années 90, les investissements publics dans le secteur social se sont élevés à 8 milliards de dollars tandis que les programmes sociaux de réduction de la pauvreté se sont chiffrés à 3 milliards de dollars, ce qui a permis de réduire le taux de pauvreté extrême, qui est passé de 27 % en 1991 à 14 % en 1997. Il devrait s'élever à 11 % en 2000. Cette année-là, 45 % du budget de l'État seront consacrés à des dépenses sociales.

86. Le Pérou estime que les investissements dans l'individu, dans l'éducation et dans la santé sont les meilleurs moyens de parvenir à une croissance durable et à un développement global. Au cours des années 90, l'espérance de vie des Péruviens est passée de 63 à 68 ans. En outre, avec l'appui

de la Banque mondiale, la priorité a été accordée aux programmes visant à améliorer la qualité de l'enseignement.

87. Grâce aux progrès économiques réalisés au cours de cette décennie et en particulier grâce à sa bonne santé budgétaire, à son déficit extérieur viable et à l'augmentation importante des investissements privés, le Pérou a pu faire face aux turbulences internationales qui ont eu des répercussions sur l'économie de la région : les effets du phénomène El Niño ainsi que la crise en Asie, en Fédération de Russie et, récemment, au Brésil.

88. D'après la Banque interaméricaine de développement, le Pérou est le premier pays d'Amérique latine en termes de réformes structurelles; il connaît une croissance soutenue et la croissance de ses exportations est supérieure à celle enregistrée, en moyenne, par les autres pays de la région. En outre, sa dette publique est une des moins importantes du continent américain. Le Pérou s'est fixé un objectif très clair : la stabilité économique et la croissance durable. À cet effet, il a conclu le troisième Accord de facilité renforcée avec le Fonds monétaire international pour une période de trois ans. Les efforts déployés pour améliorer les échanges de produits, les services et les investissements aux niveaux sous-régional, régional et mondial ainsi que l'adhésion récente du Pérou à l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) témoignent de la volonté du pays de s'intégrer dans l'économie mondiale.

89. En l'absence de recettes magiques dans le domaine économique, le Pérou a décidé d'accorder la priorité au libre-échange et à l'éducation et considère que les entreprises privées sont le moteur de la création de richesses. Le rôle de l'État est de créer les conditions nécessaires au développement des investissements et de préserver les équilibres macroéconomiques dans le cadre d'une économie de marché ouverte et compétitive, de maîtriser l'inflation et les dépenses budgétaires et de faire preuve de prudence en matière de politique monétaire.

90. Le Pérou estime que le lancement d'un nouveau cycle de négociations en 2000 est un des moyens pour renforcer le système commercial multilatéral. Il accorde la priorité absolue à l'application des accords du Cycle d'Uruguay, à la conclusion des négociations visant à renforcer la libéralisation dans les secteurs de l'agriculture et des services ainsi qu'à la mise en oeuvre des décisions sur les investissements, la concurrence et la facilitation du commerce, telles qu'elles figurent dans la Déclaration ministérielle de Singapour de 1996, et à l'application de la Déclaration ministérielle de Genève sur le commerce électronique. Le Pérou estime qu'il faudrait inscrire la question du développement à l'ordre du jour du nouveau cycle de négociations.

91. Par ailleurs, le Pérou accorde beaucoup d'importance à sa coopération avec les différents organismes et fonds du système des Nations Unies. Il estime que le Programme des Nations Unies pour le développement a un rôle essentiel à jouer dans la promotion du développement humain durable et dans l'élimination de la pauvreté, en particulier dans les pays en développement. Il engage les pays membres du PNUD à accroître leurs contributions et à rechercher de nouvelles formes de coopération avec les pays en développement. Étant donné l'importance de la coopération entre les pays en développement, le Pérou se félicite des efforts déployés par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et réaffirme l'utilité de la coopération horizontale. Il remercie les pays, en particulier le Japon, qui dans le cadre du système de coopération triangulaire ont permis de prêter une aide aux pays qui en avaient le plus besoin.

92. Le Pérou s'inquiète des crises financières qui sont survenues ces dernières années étant donné leurs effets considérables sur le système international, et insiste sur la nécessité de mettre en place au niveau régional un système monétaire stable. Compte tenu de la récurrence et de la complexité des phénomènes mondiaux ainsi que de leur caractère systémique, il importe de repenser les mécanismes de coopération internationale en place pour adopter des mesures préventives et trouver des solutions aux problèmes qui transcendent les compétences nationales.

93. **M. Satoh** (Japon) souhaite commencer son intervention en exposant le point de vue de son pays sur la sécurité humaine. Il estime en effet qu'il est de plus en plus important de considérer les politiques à mettre en oeuvre non seulement au niveau des intérêts nationaux mais aussi au niveau des intérêts de tous les êtres humains à l'ère de la mondialisation. Lorsqu'on parle de «sécurité humaine», il s'agit d'assurer la sécurité et la survie des êtres humains considérés individuellement et la protection de leur dignité. Le Japon souscrit à cet égard à la définition donnée par le PNUD dans son *Rapport mondial sur le développement humain, 1994*, selon laquelle «le concept de sécurité humaine implique que les individus peuvent exercer (leurs) choix librement et sans risques, et en pouvant raisonnablement espérer que les perspectives présentes aujourd'hui ne s'évanouiront pas totalement demain». Cela dit, il n'importe pas tant de définir ce terme que d'attirer davantage l'attention de la communauté internationale sur les menaces qui pèsent sur la vie et la dignité des êtres humains. Ces menaces sont multiples. Elles recouvrent la plupart des problèmes auxquels le monde est confronté à l'heure actuelle, tels que la pauvreté, les conflits, la dégradation de l'environnement, les déplacements forcés de populations, les mines terrestres, les armes légères, le terrorisme,

la criminalité organisée, les maladies infectieuses, la drogue et les catastrophes naturelles. En ce qui concerne la classification des risques, les vues du Japon sont également très proches de celles du PNUD qui distingue sept grandes rubriques : la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité de l'environnement, la sécurité personnelle, la sécurité de la communauté et la sécurité politique. Mais là encore, il n'est pas réellement utile de recenser les menaces qui pèsent sur la sécurité humaine car la liste évolue au fil du temps. De surcroît, comme on a pu le constater à l'occasion de la récente crise financière en Asie du Sud-Est, les conditions économiques et sociales, et a fortiori politiques, peuvent se détériorer brutalement alors qu'elles semblaient prometteuses. Il est également évident que les perceptions peuvent varier d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. Ainsi, l'extension de la pauvreté et la résurgence des conflits constituent généralement des préoccupations majeures pour bon nombre de pays africains. Les changements climatiques sont le principal sujet d'inquiétude des petits États insulaires, tandis que les mines sont une source de dangers pour tous les pays du monde qui s'engagent dans des travaux de reconstruction après un conflit. Les drogues illicites et l'infection au VIH/sida constituent des menaces universelles.

94. Les moyens d'action mis en oeuvre, qui ont pour but de renforcer la sécurité humaine, sont également très divers. L'APD et les autres formes d'assistance technique et financière au service du développement jouent donc un rôle important dans ce contexte. Le Japon considère qu'il est particulièrement important pour le renforcement de la sécurité humaine de relever le niveau des soins de santé et de l'hygiène, de l'éducation et de la formation professionnelle. Il va sans dire que les activités d'aide humanitaire et les efforts déployés dans les domaines du maintien et de la consolidation de la paix sont également essentiels. De façon générale, les moyens d'action peuvent être choisis en fonction des besoins mais il est nécessaire de donner la priorité aux impératifs de la sécurité humaine.

95. Le Japon estime que la Commission peut jouer un rôle significatif en militant pour le renforcement de la sécurité humaine. En fait, nombre des questions inscrites à son ordre du jour ont un impact direct sur la sécurité humaine dans les pays concernés, celles qui ont trait au financement du développement, à l'élimination de l'endettement extérieur et au développement de l'Afrique, parmi d'autres.

96. En ce qui concerne le financement du développement, la coopération pour le développement dans ce domaine doit être envisagée dans une optique globale en examinant comment les ressources internes et la participation du secteur privé peuvent être combinées avec l'APD afin de mobiliser

avantage de ressources pour le développement et de mieux les exploiter.

97. D'autre part, la question de l'endettement extérieur, en particulier celui des PMA, exige une attention plus soutenue. C'est la raison pour laquelle le Japon a préconisé des mesures plus radicales et plus rapides en faveur des pays très endettés et il se félicite du renforcement de l'Initiative en faveur de ces pays. Il a déjà versé plus de 70 millions de dollars aux Fonds d'affectation spéciale créés par le FMI et la Banque mondiale à cette fin. Sur le plan bilatéral, il fournit depuis longtemps une aide sous forme de dons pour l'allègement de la dette et a ainsi annulé des créances au titre de l'APD bilatérale, qui s'élèvent à environ 3 milliards de dollars. Le Japon appliquera des mesures d'allègement en faveur des PPTTE dans le cadre de l'Initiative renforcée.

98. Pour de nombreux aspects du développement, il est évident que l'Afrique continue d'exiger une attention particulière. Si l'on veut atteindre l'objectif fixé par le Sommet mondial pour le développement social, à savoir réduire de moitié la pauvreté absolue d'ici à 2015, le PIB devra croître au minimum de 7 % par an, chiffre nettement supérieur aux taux de croissance réalisés par beaucoup de pays africains. La communauté internationale doit donc intensifier ses efforts en faveur du développement de l'Afrique. Le Programme d'action adopté à la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, que le Japon a organisée en collaboration avec l'ONU, encourage les pays africains à prendre des initiatives en vue d'assurer leur propre développement et préconise le renforcement de la coopération internationale, y compris entre l'Asie et l'Afrique. Le Japon est associé à plusieurs projets interrégionaux dans le cadre de ce programme d'action.

99. Du point de vue de la sécurité humaine, les pays en développement géographiquement désavantagés exigent également une attention particulière. Aussi, le Japon se félicite de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à ces pays et d'une réunion intergouvernementale d'experts sur la coopération entre les pays en développement enclavés, les pays de transit et les pays donateurs. Dans ce contexte, il est également important de noter que l'année en cours constitue la dernière année de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Comme les tremblements de terre et les ouragans récents l'ont démontré tragiquement, la communauté internationale est loin d'être prête à faire face à des catastrophes naturelles d'une telle ampleur. Il convient d'accentuer les efforts pour soulager les souffrances des populations touchées. Le Japon, pour sa part, entend participer activement à ces efforts.

100. Les situations d'urgence humanitaires telles que les massacres à grande échelle et les déplacements de populations ont tendance à retenir davantage l'attention de la communauté internationale que d'autres questions comme la pauvreté et les changements climatiques, qui ont des effets préjudiciables sur la sécurité humaine. S'il est essentiel d'agir rapidement dans les situations d'urgence humanitaires, il est tout aussi important de s'employer inlassablement à améliorer les conditions qui ont des répercussions sur la sécurité humaine.

101. **M. Sharma** (Inde) faisant un tour d'horizon de la situation économique dans le monde, dit que, à la fin des années 80 et au début des années 90, la mondialisation, la libéralisation et les mutations technologiques rapides semblaient offrir à l'humanité la perspective de grands changements historiques. Elles devaient ouvrir de nouvelles possibilités pour améliorer les niveaux de vie et assurer un avenir plus souriant à des millions de personnes engluées dans la pauvreté et le sous-développement du fait que les pays en développement participeraient plus activement à la croissance de l'économie mondiale. Or, si l'on examine la situation de l'économie mondiale en 1999, on constate que la réalité est bien différente. Certes, des progrès tangibles ont été enregistrés à la fin des années 80 et au début des années 90, notamment des taux de croissance impressionnants dans certains pays en développement ou une très forte expansion des échanges commerciaux, de la production mondiale et des flux de capitaux. Mais si la mondialisation a effectivement ouvert de nouvelles possibilités sur le plan du commerce, des technologies, des investissements et des télécommunications, pour ceux qui étaient mieux à même de les exploiter, la résurgence des crises financières et de l'instabilité a entraîné non seulement un recul du développement et de la prospérité mais aussi une large remise en cause des fondements mêmes de la mondialisation. Paradoxalement, ces crises ont touché précisément les pays en développement qui étaient censés illustrer les vertus de la mondialisation. Les pays industrialisés ont été épargnés, voire avantagés, en raison d'une chute des cours des produits de base, des fuites de capitaux et des importations à bas prix. Bien que l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde et le rapport sur le commerce et le développement décèlent des signes de redressement pour l'année en cours, on ajoute dans ce dernier rapport que le retour à la stabilité ne doit pas être mal interprété ou faire écran pour masquer les problèmes structurels inhérents à la mondialisation, qui exigent des solutions appropriées si l'on veut adapter le processus de la mondialisation aux besoins de la grande majorité des pays en développement.

102. De l'avis de la délégation indienne, la Commission devrait concentrer son attention sur quatre grands domaines au cours de la présente session : le commerce, les flux financiers et le financement du développement, la science et la technique, et l'environnement. En ce qui concerne le commerce, il est nécessaire de réexaminer le fonctionnement du système commercial international d'un point de vue plus critique. L'Inde reconnaît que les négociations d'Uruguay ont eu des retombées positives, notamment la création d'un système commercial multilatéral réglementé, mais elle est néanmoins préoccupée par le fait que les accords n'ont pas été appliqués dans l'esprit qui les avait inspirés et que les tendances à la libéralisation qui en ont résulté n'ont pas non plus contribué à accélérer le développement des pays en développement. Le traitement différencié appliqué aux produits et aux secteurs qui intéressent ces pays, en particulier l'agriculture, le textile et la circulation des personnes, en témoigne. Il existe une dissymétrie entre le chemin parcouru dans le sens d'une libéralisation du commerce des biens et services, secteurs qui intéressent les pays développés, et les obstacles mis au commerce des services de main-d'oeuvre et des marchandises à forte intensité de main-d'oeuvre généralement produits par les pays en développement.

103. La croissance rapide des marchés de capitaux et la libéralisation des finances constituaient un autre aspect fondamental de la mondialisation qui, selon les prévisions, devaient apporter une solution définitive aux problèmes de pénurie de ressources que les pays en développement connaissent traditionnellement. Or, on constate que les prévisions ne se sont pas réalisées. Plusieurs facteurs – concentration des flux dans certains pays ou dans un petit nombre de secteurs, forte instabilité des flux de capitaux à court terme et répercussions négatives de ces fluctuations, décalage entre les techniques utilisées par les milieux financiers et les structures de régulation, etc. – montrent qu'il est indispensable de réformer le système financier international. Les discussions qui ont lieu actuellement au sujet du lancement éventuel d'un nouveau cycle de négociations commerciales et de la réforme du système financier international lié aux institutions de Bretton Woods, offrent à la Commission une excellente occasion de se pencher sur les questions soulevées par la mondialisation.

104. Le rapport du Groupe de travail sur le financement du développement occupera une place essentielle dans les travaux de la Commission à la présente session. À cet égard, l'intervenant rappelle que ce groupe de travail était chargé d'élaborer des recommandations au sujet d'une réunion intergouvernementale de haut niveau consacrée au financement du développement, qui se tiendrait en 2001. Il a formulé des recommandations portant sur un programme de travail

détaillé touchant les divers aspects du financement du développement, les modalités de préparation de la réunion et la réunion elle-même. Dans les mois à venir, la Commission devra concentrer son attention sur le processus préparatoire, notamment des modalités de participation appropriées pour les parties intéressées, qui garantiront un traitement exhaustif des questions en jeu et déboucheront sur une réunion au sommet ou une conférence.

105. S'agissant de la science et de la technique, il est indispensable d'exploiter les résultats des nouvelles découvertes scientifiques et techniques pour répondre aux besoins pressants des pays en développement. Il est d'ailleurs scandaleux que l'on n'ait pas réussi à le faire jusqu'ici. De nombreux économistes ont indiqué comment on pourrait procéder concrètement pour concilier les aspects liés à l'offre et à la demande dans la recherche du profit. La Commission devrait examiner cette question de plus près.

106. L'intervenant rappelle que, à sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté pour la première fois une résolution sur la mondialisation et l'interdépendance, ce qui a entraîné l'inscription d'un point spécifiquement consacré à cette question à l'ordre du jour de la Commission. Il espère que cela permettra d'amorcer un débat et une réflexion à l'ONU sur les divers aspects macroéconomiques de la mondialisation, en particulier ses incidences sur les pays en développement. Résumant ensuite son intervention, dont le texte intégral a été distribué aux délégations, il attire l'attention sur les priorités relatives à la mondialisation et à l'environnement qui sont énumérées dans ce document.

107. Au seuil du nouveau millénaire, l'ONU en général et la Commission en particulier doivent impérativement s'attacher à défendre plus vigoureusement les préoccupations liées au développement. C'est ainsi seulement que l'Organisation pourra conserver sa pertinence et sa crédibilité aux yeux de la grande majorité de l'humanité.

La séance est levée à 13 h 15.